

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 47

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

- Par **délibération n°137 du 22 octobre 2014**, la Commission Permanente a approuvé l'adhésion du Conseil départemental (Museon Arlaten) au « Groupement d'Intérêt Scientifique » « Apparences, Corps et Sociétés ».
- Par **délibération n°3 du 17 juillet 2015**, la Commission Permanente a approuvé le principe d'un partenariat entre le Conseil départemental - Musée départemental Arles antique et l'association Bouches-du-Rhône Tourisme.
- Par **délibération du 31 mars 2017** lors de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2017.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- les adhésions du Conseil Départemental (Direction de la Culture et ses établissements) aux organismes listés ci-dessous :
 - o Association Vœux d'artistes
 - o Association Culture et Départements
 - o Fédération des Ecomusées et des Musées de Société, (Museon Arlaten)
 - o Groupement d'Intérêts scientifiques Apparences, Corps et Société dit GIS-ACORSO (Museon Arlaten)
 - o ICOM
 - o ICOMOS
 - o Association des musées maritimes de Méditerranée
 - o Pass my Provence,
 - o Réseau Cap sur le Rhône
 - o CPIE
 - o Réseau Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques (CAREL)
 - o Club des Utilisateurs Orphée (CUTO)
- le versement des cotisations correspondantes,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer la convention afférente relative à l'adhésion au réseau Cap sur le Rhône.

2.1 - L'association Vœux d'Artistes PACA (Unité de Direction de la Direction de la Culture)

Cette association à but non lucratif a été fondée en 1993 avec pour objectif de permettre aux services des hôpitaux d'enfants spécialisés en hématologie et oncologie pédiatriques de faire avancer la recherche médicale sur les cancers et leucémies de l'enfant et d'améliorer leurs conditions d'hospitalisation.

Pour ce faire, elle met en vente des œuvres originales au prix unique de 111€.

La totalité du produit net de ces manifestations est versée aux services hématologie et oncologie pédiatriques des hôpitaux pour enfants de chaque ville d'accueil de la manifestation.

L'adhésion à l'association, d'un montant de 30 €, est obligatoire pour accéder aux ventes.

Si le Conseil départemental envisage d'acquérir des œuvres à l'occasion de la manifestation « VŒUX D'ARTISTES » qui se tient habituellement en novembre à la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art de Marseille, l'adhésion est nécessaire. Toutefois, le versement de la cotisation n'interviendra en 2017 que si le Conseil départemental se porte acquéreur d'une ou plusieurs œuvres.

2.2 - L'association Culture et départements (Unité de Direction de la Direction de la Culture)

Fondée en 1991 sur la base d'une réflexion collective sur les politiques culturelles territoriales, l'association regroupe les responsables culturels départementaux (directeurs de la culture et directeurs d'offices culturels départementaux). Elle s'est fait connaître par l'organisation de colloques au Sénat. Les thèmes abordés sont les communes, le patrimoine, la diffusion du spectacle vivant, le partenariat contractuel, les enjeux des politiques culturelles.

L'association travaille également de façon plus décentralisée, par l'organisation de colloques en région, ou en accolant un séminaire de travail national à un forum ou colloque organisé localement par un conseil départemental.

Elle entretient des relations avec un certain nombre d'associations nationales de professionnels (Arts Vivants et Départements, ABBDP, OPC) ou d'élus (ADF, FNCC). Elle est membre fondateur de la Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles (FNADAC) dont elle assure la Présidence.

L'adhésion à l'association s'élève à 500 €.

TOTAL ADHESION UNITE DE DIRECTION 530 €
--

2.3 La Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS) (pour le Museon Arlaten)

La Fédération est un réseau d'établissements patrimoniaux innovants à but non lucratif, impliqués dans l'économie sociale et solidaire et le développement local.

Le réseau fédère des structures plaçant l'homme et le territoire au centre de leurs projets et s'intéressant aux faits de société tels que l'évolution du monde rural, les cultures urbaines, la recomposition des territoires, le développement durable...

Les missions de cette fédération sont :

- Animation du réseau d'établissements patrimoniaux
- Réflexions et formations sur leurs pratiques muséales
- Renforcement de la reconnaissance des écomusées et musées de société et de leur philosophie
- Veille documentaire sur les écomusées et musées de société et mise en échange.

L'adhésion annuelle à cette institution est de 225 €.

2.4 Le Groupement d'intérêt scientifique intitulé « Apparences, Corps et Sociétés » dit GIS-ACORSO (pour le Museon Arlaten)

Le groupement s'est constitué à l'issue d'échanges entre chercheurs et personnels scientifiques à la faveur de colloques, expositions et publications récentes en France et à l'Étranger.

Ce réseau international place ainsi au cœur de son projet, une réflexion sur la construction des identités individuelles et collectives. Il s'appuie sur l'histoire et l'anthropologie du vêtement, de la mode et des apparences dans les sociétés occidentales, de la Renaissance à nos jours.

La Commission permanente du 22 octobre 2014 a approuvé le principe d'adhésion du Département (Museon Arlaten).

L'adhésion annuelle pour cette institution est de 250 €.

TOTAL ADHESION MUSEON ARLATEN 475 €
--

2.5 International Council of Museums (pour le Musée départemental Arles antique)

L'ICOM -Le Conseil International des Musées- est une organisation internationale non gouvernementale composée de 169 comités nationaux et internationaux, plus de 20 000 musées et 35 000 professionnels. Il est au service de la société et de son développement et s'engage à garantir la préservation, la conservation et la transmission des biens culturels.

L'ICOM définit des normes et standards utiles aux musées à la fois pour leur conception et pour la gestion et l'organisation des collections. Le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées fait référence dans la communauté muséale mondiale et fixe les normes minimales de pratiques et de performances professionnelles pour les musées et leur personnel.

L'intérêt d'adhérer à l'ICOM pour le Musée départemental Arles antique et ses différents services, est d'être inscrit dans un réseau professionnel composé de personnes pouvant apporter une aide dans tous les domaines de nos métiers.

L'ICOM permet d'être informé, et donne accès à des formations, sur les recherches en cours et les évolutions de la conservation et la restauration des biens culturels, particulièrement dans le domaine de l'archéologie.

L'ICOM organise des réunions, conférences, colloques, tables rondes et publications (Nouvelles de l'ICOM, le magazine des professionnels des musées) sur la conservation des biens culturels et est une aide essentielle sur le trafic d'œuvres.

L'adhésion annuelle à cette institution s'élève à 571 € pour le Musée départemental Arles antique.

2.6 ICOMOS - Conseil International des Monuments et des Sites (pour le Musée départemental Arles antique)

L'ICOMOS - le Conseil International des Monuments et des Sites - est une organisation internationale non gouvernementale composée de professionnels, de représentants de collectivités territoriales, d'institutions publiques, d'entreprises et d'associations, et qui œuvre à la conservation et à la valorisation du patrimoine architectural et des sites archéologiques à travers le monde. ICOMOS France en est la section nationale française.

L'intérêt d'adhérer à l'ICOMOS pour le Musée départemental Arles antique et ses différents services, comme par exemple le service de conservation et de restauration, est d'abord d'être inscrit dans un réseau professionnel.

L'ICOMOS permet d'être informé, et donne accès à des formations, sur les recherches en cours et les évolutions de la conservation et la restauration des biens culturels, particulièrement dans le domaine de l'archéologie.

L'ICOMOS organise des réunions, conférences, colloques, tables rondes et publications sur la conservation des biens culturels. Il permet aussi de mettre en relation des spécialistes, voire d'être sollicité pour des expertises.

L'adhésion annuelle à cette institution s'élève à 330 € pour le Musée départemental Arles antique.

2.7 ASSOCIATION DES MUSEES MARITIMES DE MEDITERRANEE (AMMM) (pour le Musée départemental Arles antique)

L'association des Musées Maritimes de Méditerranée est un organisme à but non lucratif créé à Dubrovnik le 14 octobre 1998 et dont l'objet est de soutenir, de promouvoir et de favoriser les activités des musées maritimes du bassin méditerranéen. Dans cette perspective, les objectifs de l'AMMM sont les suivants :

1. Garantir la préservation de l'histoire maritime et de la culture et s'assurer que leur interprétation suive les normes professionnelles de qualité en matière de collections, du patrimoine et des navires.

2. Améliorer les normes professionnelles et promouvoir la recherche sur les questions relatives à la mer, au patrimoine et à l'histoire maritime.

3. S'assurer que le patrimoine maritime est préservé.

4. Encourager la coopération entre les institutions membres dans les domaines des publications de recherche, d'exposition, de conservation et de conscience sociale.

5. Promouvoir, dans la mesure du possible, la législation favorisant la réalisation des objectifs précités.

6. Promouvoir la diffusion des musées maritimes, leurs actions, leurs programmes et activités connexes à la sauvegarde du patrimoine et de la culture maritime.

7. En outre, l'Association doit travailler pour atteindre les objectifs du Congrès international des musées maritimes (CIMM), l'ICOM et l'UNESCO et agit comme un avis consultatif auprès de ces organisations.

Le siège de l'AMMM se trouve au musée maritime de Barcelone et compte aujourd'hui 30 membres titulaires et 14 membres affiliés répartis sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.

Avec l'ouverture de sa nouvelle aile dédiée aux activités fluviomaritime de la ville d'Arles à l'époque romaine, le Musée départemental Arles antique peut prétendre faire partie des musées maritimes de Méditerranée. L'adhésion à l'association des Musées Maritimes de Méditerranée permettrait d'intégrer un réseau de musées à l'échelle du bassin méditerranéen et de travailler, avec ces musées, à des réflexions communes lors de journées d'études et d'un forum annuel dédié chaque année à une thématique portant sur le patrimoine maritime et sa mise en valeur ; mais aussi de participer à l'élaboration d'expositions ou de publications sur des thématiques communes.

La reconnaissance d'une partie de nos collections comme appartenant au patrimoine maritime méditerranéen permettrait également, à travers la vitrine du site Internet qu'offre l'AMMM (<http://www.ammm-info.net/index.php>), de toucher un public intéressé par ce patrimoine et qui n'aurait pas connaissance des collections en la matière présentées au musée archéologique d'Arles. Si on ajoute que le musée national de la Marine (installé à Paris avec une entité basée à Toulon) est le seul musée de France appartenant à l'association des Musées Maritimes de Méditerranée, on mesure également la reconnaissance et l'importance que revêtirait l'intégration du musée départemental Arles antique à ce réseau.

Le coût de l'adhésion annuelle pour les membres titulaires de l'AMMM est de 50 €.

2.8 Pass my provence (pour le Musée départemental Arles antique)

Bouches-du-Rhône Tourisme est une association de loi 1901 qui coordonne la politique touristique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Sa tâche consiste également à promouvoir l'image du territoire en France et à l'étranger. A ce titre, l'association a initié une opération intitulée Pass My Provence destinée à accorder des gratuités aux détenteurs de la carte sous certaines conditions.

En 2016, 7600 résidents ont demandé à recevoir cette carte qui leur permet de découvrir et de faire découvrir leur département. Le Pass MyProvence est pour le Musée départemental Arles antique une opportunité de toucher la cible résidente, au travers de différentes opérations de promotion impulsées et financées par Bouches-du-Rhône Tourisme.

La convention de partenariat objet du présent rapport est la suite du partenariat signé depuis 2015.

Cette convention a pour but de définir les modalités selon lesquelles la carte « Pass MyProvence » de Bouches-du-Rhône-Tourisme sera construite et diffusée.

La formule 2017 reste la même qu'en 2016 : « carte Pass + livret compilant l'offre = je visite à 2, je paie pour 1. »

Cette adhésion ne comporte pas d'incidence financière.

2.9 Cap sur le Rhône (pour le Musée départemental Arles antique)

Partant du constat qu'il n'existe le long du Rhône (y compris autour du Léman), aucun musée restituant l'ensemble de l'épopée de la navigation rhodanienne, mais que nombre de musées sis en bord du fleuve témoignent chacun par leur collection, d'un pan de ces fabuleuses histoires, la Maison du fleuve Rhône a initié en 2006 le réseau CAP SUR LE RHÔNE, fabuleuses histoires de navigation. Le réseau est interrégional et transfrontalier. Il est identifié comme une passerelle opérationnelle entre la dimension touristique et les champs culturel et patrimonial pouvant contribuer à la mise en tourisme de ViaRhôna.

Le MDAA est un membre actif dans ce réseau depuis 2006 et encore plus depuis l'ouverture de sa nouvelle aile dédiée à la navigation et au fleuve. La convention de partenariat objet du présent rapport est la suite de ce partenariat engagé depuis 2006.

L'adhésion annuelle à cette institution s'élève à 1 500 € pour le Musée départemental Arles antique.

2.10 CPIE (pour le Musée départemental Arles antique)

Créée en 1994, l'Association pour l'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles, est labellisée CPIE Rhône-Pays d'Arles en 2005. Elle regroupe une diversité d'acteurs et de partenaires (scientifiques gestionnaires de milieux, artistes, techniciens, enseignants, chercheurs ...) qui œuvrent dans la perspective d'un développement durable du Pays d'Arles.

Le CPIE Rhône - Pays d'Arles et le MDAA développent tout au long de l'année, en multi partenariat, des projets pédagogiques scolaires, des outils et méthodologies pédagogiques, sensibilisent le grand public et les acteurs par des sorties, balades, conférences mais aussi à travers sa participation à des manifestations...

L'adhésion annuelle à cette institution s'élève à 40 € pour le Musée départemental Arles antique.

TOTAL ADHESION MDAA 2 491 €

2.11 Réseau Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques C.A.R.EL (pour la Bibliothèque départementale)

L'association est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques, structuré notamment autour un outil collaboratif en ligne.

L'association a pour objet de :

- contribuer à améliorer les offres éditoriales, les systèmes d'information, les modalités de tarification, l'ergonomie et l'accessibilité, à développer les politiques d'acquisitions et de valorisation en matière de ressources numériques, ainsi que l'observation des usages ;
- évaluer et faire évoluer des offres de ressources numériques, les services associés et les modalités d'accès à ces offres sans intervention de l'association dans la négociation entre les fournisseurs et les membres de l'association
- contribuer à clarifier et à faire évoluer les relations contractuelles avec les fournisseurs;
- contribuer au développement d'une offre accessible aux personnes en situation de handicap ;
- favoriser la coopération nationale, européenne et internationale dans le domaine de la documentation et des publications numériques à destination des bibliothèques de lecture publique.

L'adhésion à l'association s'élève à 50 €.

2.12 Club des Utilisateurs Orphée C.U.T.O (pour la Bibliothèque départementale)

Le CUTO, constitué en 1997, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, regroupant des utilisateurs, de langue française, des logiciels "ORPHEE" de gestion de bibliothèques.

Ses buts sont de:

- Fournir un forum à ses membres
- Fournir à ses membres un moyen de communication direct et officiel avec :
 - o les développeurs, pour les problèmes relevant de leur compétence,
 - o d'autres associations,
- les pouvoirs publics,
- tout autre organisme public, para public ou privé traitant de problèmes liés à l'utilisation desdits moyens informatiques.
- Mettre en commun les efforts des bibliothécaires de l'association pour la définition, le développement et l'optimisation desdits moyens informatiques.
- Favoriser l'information de ses membres sur toutes les évolutions technologiques des traitements automatisés de l'information en bibliothèque.

L'association ne pourra prendre aucune décision d'ordre technique ou financier ni l'imposer aux membres.

L'adhésion à l'association s'élève à 200 €.

TOTAL ADHESION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE 250 €

III – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL